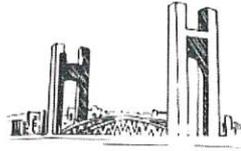


SELARL ACTIAJURIS  
Dominique LE GALL  
Christophe GUEGANTON  
Hervé DEUFF  
Marc RIOU

Huissiers de Justice Associés  
5 rue Colbert - CS 61918  
29219 BREST Cedex 1  
Tél. lignes groupées: 02 98 46 26 57  
Fax: 02 98 46 06 82



## Avocats du Ponant

9 rue Alain Fournier – BP 11058  
29210 BREST CEDEX 1  
Tél : 02 98 44 33 53 - Fax : 02 98 44 50 27

N/Réf : CMA/KERHORNOU - CREN – SAISIE IMMOBILIERE (rue Albert Yvinec BREST)  
217029 - JF/LC

## COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Et le

**VINGT QUATRE AOUT**

À LA REQUÊTE DE :

La **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BREST KERINOU - UNIVERSITE** société coopérative de crédit à capital variable, dont le siège social est situé 156/158 rue Robespierre, 29200 BREST, immatriculée au RCS de BREST sous le N°309 409 399, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile au Cabinet de la S.C.P. AVOCATS DU PONANT représentée par Maître Julie FAGE, Avocat au Barreau de BREST (29200), demeurant ladite ville – 9 rue Alain Fournier, laquelle se constitue sur le présent commandement et ses suites.

NOUS,

*Nous, SELARL ACTIAJURIS Dominique LE GALL  
Christophe GUEGANTON - Hervé DEUFF - Marc RIOU  
Huissiers de Justice associés à la résidence de BREST,  
demeurant 5, Rue Colbert, soussignée*

AVONS FAIT COMMANDEMENT À :

- 1) Monsieur David Didier Stéphane KERHORNOU**  
né le 29 juillet 1978 à BREST (29200)  
de nationalité française, célibataire, non soumis à un pacte de solidarité civile  
demeurant 4, rue Albert Yvinec 29200 BREST

Où étant et parlant à

2904P03 2021 D N° 33448    Volume : 2904P03 2021 S N° 36

Publié et enregistré le 13/10/2021 au SPFE de BREST 1

Droits : Néant

CSI : 15,00 EUR

TOTAL : 15,00 EUR

Reçu : Quinze Euros

**Voir PV de  
Signification Joint**

2) **Madame Laurie-Anne CREN**

née le 5 avril 1977 à BREST (29200)

de nationalité française, célibataire, non soumis à un pacte de solidarité civile, demeurant 4, rue Albert Yvinec 29200 BREST

Où étant et parlant à

Voir PV de  
Signification Joint

AGISSANT EN VERTU :

- De la copie exécutoire du jugement rendu le 10 juillet 2019 par le Tribunal de Grande Instance de BREST (RG n°17/01687– Minute n°230), définitif au vu du certificat de non appel délivré par le Greffe de la Cour d'Appel de RENNES le 10 janvier 2020, emportant condamnation solidaire de Monsieur David KERHORNOU et de Madame Laurie-Anne CREB à régler à la Caisse de CRÉDIT MUTUEL DE BREST KERINOU UNIVERSITE : «
  - la somme de 106 607,81 € au titre du prêt EQUILIBRIMMO, avec intérêts au taux de 4,55 % sur la somme de 102 917,42 € à compter du 2 août 2017 et jusqu'à la date effective de paiement outre 2 000 € à titre de clause pénale réduite ;
  - la somme de 27 511,43 € au titre du prêt MODULIMMO n°08, outre les intérêts au taux contractuel de 3,85 % sur la somme de 26 727,00 € à compter du 2 août 2017 et jusqu'à parfait paiement outre 800 € de clause pénale réduite ;
  - la somme de 13 991,63 € au titre du prêt à taux zéro, outre les intérêts au taux légal sur cette somme à compter du 12 septembre 2017 et jusqu'à la date effective de paiement ;
  - la somme de 1 677,96 € au titre du prêt MODULIMMO n°10, outre les intérêts au taux contractuel de 4,20 % sur la somme de 1 527,06 € à compter du 2 août 2017 et jusqu'à parfait paiement (...)
  - aux dépens

Jugement garanti par une hypothèque judiciaire définitive publiée au Service de la Publicité Foncière de BREST 1 le 24 janvier 2020, volume 2904 P 03 2020 V N°421 (2904P03 2020 D N°1265) se substituant à l'hypothèque judiciaire provisoire publiée au SPF de BREST 1 le 20 octobre 2017, volume 2017 V N°3604 (2017 D N°10492).

**DE PAYER DANS UN DÉLAI DE 8 JOURS, comptes arrêtés provisoirement au 3 juin 2021** les sommes suivantes totalement exigibles :

✓ **En vertu du jugement du Tribunal de Grande Instance de BREST du 10/07/2019 :**

➡ Au titre du prêt EQUILIBRIMMO N°0770 3182966 07

- Principal : ..... 106 607,81 €
- Intérêts :
  - Intérêts au taux contractuel de 4.55% sur la somme de 102 917,42 € du 2 août 2017 jusqu'au 3 juin 2021 : ..... 17 986,86 €
  - Intérêts au taux contractuel de 4.55% sur la somme de 102 917,42 € du 4 juin 2021 jusqu'à parfait paiement : ..... mémoire

- Clause pénale : .....

**SOUT TOTAL, sauf mémoire**

**126 594,67 €**

➔ Au titre du prêt MODULIMMO N°0770 3182966 08

- Principal : ..... 27 511 ,43 €
- Intérêts :
  - Intérêts au taux contractuel de 3.85% sur la somme de 26 727,00 €  
du 2 août 2017 jusqu'au 3 juin 2021 : ..... 3 952,45 €
  - Intérêts au taux contractuel de 3.85% sur la somme de 26 727,00 €  
du 4 juin 2021 jusqu'à parfait paiement : ..... mémoire
- Clause pénale : ..... 800,00 €

**SOUT TOTAL, sauf mémoire**

**32 263,88 €**

➔ Au titre du prêt A TAUX ZERO N°0770 3182966 09

- Principal : ..... 13 991,63 €
- Intérêts :
  - Intérêts au taux légal sur la somme de 13 991,63 € à compter  
du 12 septembre 2017 jusqu'au 3 juin 2021 : ..... 456,56 €
  - Intérêts au taux légal sur la somme de 13 991,63 € à compter  
du 4 juin 2021 jusqu'à parfait paiement : ..... mémoire

**SOUT TOTAL, sauf mémoire**

**14 448,19 €**

➔ Au titre du prêt MODULIMMO N°0770 3182966 10

- Principal : ..... 1 677,96 €
- Intérêts :
  - Intérêts au taux contractuel de 4.20 % sur la somme de 1 527,06 €  
à compter du 2 août 2017 jusqu'au 3 juin 2021 : ..... 246,35 €
  - Intérêts au taux légal sur la somme de 1 527,06 €  
à compter du 4 juin 2021 jusqu'à parfait paiement : ..... mémoire

**SOUT TOTAL, sauf mémoire**

**1 924,31 €**

- Frais de justice sauf mémoire : ..... 157,62 €

<b>TOTAL GENERAL, sauf mémoire</b>	<b>175 388,67 €</b>
------------------------------------	---------------------

- droit proportionnel..... mémoire
- le coût du présent acte ..... mémoire

Sous réserve et sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts sur intérêts en cours, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant du tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte de tous acomptes qui auraient pu être versés.

Avertissant le débiteur **qu'à défaut de paiement dans le délai de 8 jours**, la procédure à fin de vente des biens immobiliers dont la désignation suit, se poursuivra et à cet effet, le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BREST pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

DÉSIGNATION DES BIENS SUR LESQUELS PORTE LA SAISIE :

**En la commune de BREST (29200) – 4, rue Albert Yvinec**

**Lot n°33 du « Lotissement Fontaine Margot »**

- Une maison à usage d'habitation comprenant :
  - au sous-sol : une cave ;
  - au rez-de-chaussée : un garage, un hall d'entrée, une cuisine aménagée, un séjour, un wc ;
  - à l'étage : trois chambres dont une mansardée, une salle de bains avec wc ;
  - combles : aménagés en une grande pièce ;
  - jardin.
- Figurant au cadastre de ladite commune sous les références Section DX n°232 pour une contenance de 00ha 2a 25ca  
Le lot n°33.

Ayant fait l'objet d'un dépôt de pièces de lotissement par la société « Centrale construction Bretagne » au rapport de Maître COLCAMAP, notaire à BREST le 14/08/1979 enregistré le 23/10/1979 volume 1913n°19

Provenant de la division des parcelles DX 199 et DX 206 suivant P.V. du cadastre n°4031 du 28/06/1979 enregistré le 23/10/1979 volume 1913 n°20.

**Matrice cadastrale dont une copie est jointe au présent commandement :**

Extrait cadastral modèle 1 – Relations Publiques BREST – SF 2103423542

Département : 029 – Commune : 019 : BREST

Section DX 232

Adresse : 4, rue Albert Yvinec – Contenance : 00ha 02a 25ca

Délivrée le 2 juillet 2021



Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toutes augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

**ORIGINE DE PROPRIÉTÉ :**

Les biens et droits immobiliers appartiennent pour moitié indivise à Monsieur David KERHORNOU et Madame Laurie-Anne CREN pour les avoir acquis suivant acte au rapport de Maître Anne-Sophie QUEINNEC, Notaire Associé de la SCP « Yann JAMAULT, Anne-Sophie QUEINNEC, Pierre THUBERT » notaires à BREST, en date du 1<sup>er</sup> août 2011, publié au Service de la Publicité Foncière de BREST 1<sup>er</sup> Bureau le 16 septembre 2011 sous les références Volume 2011P n°6326 (2904 P 03)

**TRÈS IMPORTANT :**

Leur rappelant que le commandement vaut saisie des immeubles ci-dessus désignés et que les biens sont indisponibles à l'égard des débiteurs à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers, à compter de la publication dudit commandement au bureau des Hypothèques.

Le commandement vaut saisie des fruits et les débiteurs en sont séquestre.

Les débiteurs gardent la possibilité de rechercher un acquéreur des immeubles saisis pour procéder à leur vente amiable ou de donner mandat à cet effet ; cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après l'autorisation du Juge de l'Exécution.

**ET À MÊME REQUÊTE AVONS SOMMÉ LESDITS DÉBITEURS,**

**D'avoir à indiquer à la SELARL ACTIAJURIS (Maîtres Dominique LE GALL, Christophe GUEGANTON, Hervé DEUFF, Marc RIOU), Huissiers de Justice à BREST (29200) – 5 rue Colbert si les biens ont fait l'objet d'un bail, les nom, prénom et adresse du preneur ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social.**

**Ce à quoi il m'a été répondu :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Sous toutes réserves .....

**PRÉCISIONS ÉTANT FAITES QUE :**

- A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du présent commandement et à défaut de paiement, l'huissier de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble, dans les conditions prévues par l'article L 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, le tout conformément aux articles R 322-1 à R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

**SELARL ACTIAJURIS**  
**Dominique LE GALL**  
**Christophe GUEGANTON**  
**Hervé DEUFF**  
**Marc RIOU**  
Huissiers de Justice Associés  
5 rue Colbert - CS 61918  
29219 BREST Cedex 1  
Tél. lignes groupées: 02 98 46 26 57  
Fax: 02 98 46 06 82

- Le Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BREST – Quai Ouest 150 rue Ernest Hemingway – 29200 BREST - est territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes y afférentes.

- Le débiteur qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi n° 91-647 du 10 Juillet 1991 relative à l'aide juridique et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991 portant application de ladite loi.

- Si le débiteur est une personne physique, s'il s'estime en situation de surendettement, il a la faculté de saisir, en application de l'article L 721-1 du Code de la Consommation, la Commission de Surendettement des Particuliers instituée par l'article L. 712-1 du Code de la Consommation.

EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 321-3 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION, LES MENTIONS PREVUES AU PRESENT ARTICLE SONT PRESCRITES A PEINE DE NULLITE. TOUTEFOIS, LA NULLITE N'EST PAS ENCOURUE AUX MOTIFS QUE LES SOMMES RECLAMEES SONT SUPERIEURES A CELLES QUI SONT DUES AU CREANCIER.

***SOUS TOUTES RÉSERVES.***

**SELARL ACTIAJURIS**  
**Dominique LE GALL**  
**Christophe GUEGANTON**  
**Hervé DEUFF**  
**Marc RIOU**  
Huissiers de Justice Associés  
5 rue Colbert - CS 61918  
29219 BREST Cedex 1  
Tél. lignes groupées: 02 98 46 26 57  
Fax: 02 98 46 06 82

Caisse de Crédit Mutuel de BREST KERINO - UNIVERSITE  
156 RUE ROBESPIERRE

29200 BREST

Monsieur KERHORNOU DAVID  
Madame CREN LAURIE ANNE  
4 RUE ALBERT YVINEC

29200 BREST

**Décompte en euro**

Identifiant 31829661-01

Tribunal de Grande Instance de BREST

Date de la décision : 10/07/2019

PRET EQUILIBRIMMO n°07703182966 07

Taux : 4,55 % à compter du 02/08/2017

Total créance au 02/08/2017 : 106 607,81 €



DATE VAL.	LIBELLE	TAUX	JOURS	CREDIT	DEBIT	CAPITAL	TOTAL
02/08/2017	solde à ce jour					102.917,42	102.917,42
03/06/2021	intérêts au 03/06/2021 solde	4,55%	1402		17.986,86	102.917,42	120.904,28

**03/06/2021 Ventilation des sommes dues**

Principal	106.607,81
Intérêt	17.986,86
Frais de procédure sauf mémoire	MEMOIRE
<b>TOTAL</b>	<b>124.594,67</b>

Intérêt au taux de 4,55 %  
du 2 juin 2021 jusqu'à la date effective de paiement

MEMOIRE

Caisse de Crédit Mutuel de BREST KERINOUE - UNIVERSITE  
156 RUE ROBESPIERRE

29200 BREST

Monsieur KERHORNOU DAVID  
Madame CREN LAURIE ANNE  
4 RUE ALBERT YVINEC

29200 BREST

**Décompte en euro**

Identifiant 31829661-01

Tribunal de Grande Instance de BREST

Date de la décision : 10/07/2019

PRET MODULIMMO n°07703182966 08

Taux : 3,85 % à compter du 02/08/2017

Total créance au 02/08/2017 : 27.511,43 €



DATE VAL.	LIBELLE	TAUX	JOURS	CREDIT	DEBIT	CAPITAL	TOTAL
02/08/2017	solde à ce jour					26.727,00	26.727,00
03/06/2021	intérêts au 03/06/2021 solde	3,85%	1402		3.952,45	26.727,00	30.679,45

**03/06/2021 Ventilation des sommes dues**

Principal	27.511,43
Intérêt	3.952,45
Frais de procédure sauf mémoire	MEMOIRE
<b>TOTAL</b>	<b>31 463,88</b>

Intérêt au taux de 3,85 %  
du 2 juin 2021 jusqu'à la date effective de paiement

MEMOIRE

Caisse de Crédit Mutuel de BREST KERINOUE - UNIVERSITE  
156 RUE ROBESPIERRE

29200 BREST

Monsieur KERHORNOU DAVID  
Madame CREN LAURIE ANNE  
4 RUE ALBERT YVINEC

29200 BREST

**Décompte en euro**

Identifiant 31829661-01

Tribunal de Grande Instance de BREST

Date de la décision 10/07/2019

PRET A TAUX ZERO n°0770 3182966 09

Taux : TL à compter du 12/09/2017

Total créance au 12/09/2017 : 13.991,63 €



DATE VAL.	LIBELLE	TAUX	JOURS	CREDIT	DEBIT	CAPITAL	TOTAL
12/09/2017	solde à ce jour					13.991,63	13.991,63
31/12/2017	intérêts au 31/12/2017 solde	0,90%	111		38,29	13.991,63	14.029,92
30/06/2018	intérêts au 30/06/2018 solde	0,89%	181		61,75	13.991,63	14.091,67
31/12/2018	intérêts au 31/12/2018 solde	0,88%	184		62,07	13.991,63	14.153,74
30/06/2019	intérêts au 30/06/2019 solde	0,86%	181		59,67	13.991,63	14.213,41
03/06/2021	intérêts au 03/06/2021 solde	0,87%	704		234,78	13.991,63	14.448,19

**03/06/2021 Ventilation des sommes dues**

Principal	13.991,63
Intérêt	456,56
Frais de procédure sauf mémoire	MEMOIRE
<b>TOTAL</b>	<b>14.448,19</b>

Intérêt au taux de 0,87 %  
du 2 juin 2021 jusqu'à la date effective de paiement

MEMOIRE

Caisse de Crédit Mutuel de BREST KERINO - UNIVERSITE  
156 RUE ROBESPIERRE

29200 BREST

Monsieur KERHORNOU DAVID  
Madame CREN LAURIE ANNE  
4 RUE ALBERT YVINEC

29200 BREST

**Décompte en euro**

Identifiant 31829661-01

Tribunal de Grande Instance de BREST

Date de la décision 10/07/2019

PRET MODULIMMO n°0770 3182966 10

Taux : 4,20 % à compter du 02/08/2017

Total créance au 02/08/2017 : 1 677,96 €



DATE VAL.	LIBELLE	TAUX	JOURS	CREDIT	DEBIT	CAPITAL	TOTAL
02/08/2017	solde à ce jour					1.527,06	1.527,06
03/06/2021	intérêts au 03/06/2021 solde	4,20%	1402		246,35	1.527,06	1.773,41

**03/06/2021 Ventilation des sommes dues**

Principal	1.677,96
Intérêt	246,35
Frais de procédure sauf mémoire	MEMOIRE
<b>TOTAL</b>	<b>1.924,31</b>

Intérêt au taux de 4,20 %  
du 2 juin 2021 jusqu'à la date effective de paiement

MEMOIRE



05/07/2021

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ 2020	DEP DIR 29 0	COM 019 BREST	TRES 003	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL K06060
Propriétaire/Indivision			MCRNMH	KERHORNOU/DAVID DIDIER STEPHANE	Né(e) le 29/07/1978
4 RUE ALBERT YVINEC	29200 BREST				à 29 BREST
Propriétaire/Indivision			MCRNMG	CREN/LAURIE ANNE	Né(e) le 05/04/1977
4 RUE ALBERT YVINEC	29200 BREST				à 29 BREST

PROPRIÉTÉS BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS			IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N°PLAN	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF P	RC TEOM	
12	DX	232			4 RUE ALBERT YVINEC	0056	A	01	00	01001	0091158 K 019A	C		H	MA	6	2416										2416
					R EXO					0 EUR																	
					REV IMPOSABLE COM					2416 EUR																	
					R IMP																						

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION										LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
12	DX	232		4 RUE ALBERT YVINEC	0056	0172		1	019B		S		225	0 EUR	0							
				R EXO									0 EUR									
				REV IMPOSABLE									0 EUR									
				R IMP									0 EUR									
				HA A CA									0 EUR									
				CONT									0 EUR									
				2 25									0 EUR									
				MAJ TC									0 EUR									
				R IMP									0 EUR									
													0 EUR									

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0809 400 190

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 02/07/2021  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : RELATIONS PUBLIQUES BREST SQUARE M. SANGNIER

SF2103423542

#### DESIGNATION DES PROPRIETES

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 029				Commune : 019 BREST						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
DX	0232			4 RUE ALBERT YVINEC	0ha02a25ca					



OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30  
Page 1 sur 1

**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS**

**SÉLARL**  
**ACTIAJURIS**  
Huissiers de Justice associés  
5 rue Colbert - CS 61918  
29219 BREST CEDEX 1

Bureau Annexe :  
Place des Otages  
2 Venelle du Four St  
Mélaine  
29600 MORLAIX

Téléphone : 02.98.46.26.57  
Télécopieur : 02.98.46.06.82  
e-mail : contact@actiajuris.fr  
www.actiajuris.fr

Références bancaires :  
IBAN : FR76 1558 9297  
1801  
2627 9384 440  
BIC : CMBRFR2BARK  
 Paiement par carte bancaire  
(Possible par téléphone)

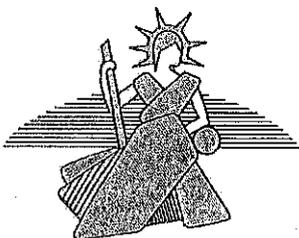
## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

### Coût

Nature	Montant
Art-R.444-8	127.66
SCT-Art A.444-48	7.67
DEP-Art A.444-15	268.13
Total H.T.	403.46
T.V.A à 20 %	80.69
Lettre	1.90
Total TTC	486.05

Les articles se réfèrent au Code de Commerce  
Tarif calculé sur la somme de 175729.57 €

SCT : Frais de Déplacement  
DEP : Droit d'Engagement des Poursuites  
Acte non soumis à la taxe



## MODALITE DE REMISE DE L'ACTE SIGNIFICATION A DOMICILE EN DATE DU MARDI VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE VINGT ET UN

A la demande de La CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BREST KERINOUE - UNIVERSITE, Société Coopérative, à capital variable, Immatriculée au RCS de BREST sous le N° 309 409 399, dont le siège social est 156/158 RUE ROBESPIERRE 29200 BREST, agissant poursuites et diligences de ses représentant légaux domiciliés es qualité audit siège, l'expédition de l'acte joint (COMMANDEMENT VALANT SAISIE IMMOBILIERE)

Destinée à :

M. KERHORNOU David Didier Stéphane  
4 Rue Albert Yvinec  
29200 BREST

a été, le MARDI VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE VINGT ET UN, remise par par l'Huissier de Justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites.

N'ayant pu, lors de mon passage, rencontrer le destinataire du présent acte, celui-ci étant :

- Le destinataire de l'acte est absent pour l'instant

Ces circonstances rendant impossible la remise à personne, l'acte a été remis, sous enveloppe fermée, ne portant d'autre indication que, d'un côté les nom et adresse du destinataire et de l'autre, le cachet de l'étude apposé sur la fermeture du pli à :

Madame Laurie-Anne CREN, Concubine qui a accepté de prendre l'expédition de l'acte et m'a confirmé que le destinataire de l'acte habitait toujours bien à cette adresse.

Un avis de passage daté de ce jour mentionnant la nature de l'acte, le requérant et l'identité de la personne ayant reçu l'expédition, est laissé au domicile du destinataire.

La lettre simple prévue à l'article 658 du Code de Procédure Civile a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable suivant la date du présent audit destinataire avec copie de l'acte de signification.

Le présent a été établi en treize feuillets dont le coût est détaillé ci-contre



D. LE GALL C. GUEGANTON H. DEUFF M. RIOU

**SELARL ACTIAJURIS**  
Huissiers de Justice associés  
5 rue Colbert - CS 61918  
29219 BREST CEDEX 1

**Bureau Annexe :**  
Place des Otages  
2 Venelle du Four St  
Mélaine  
29600 MORLAIX

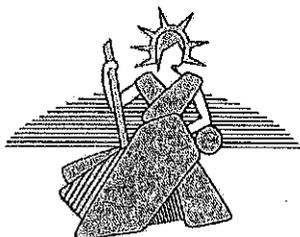
Téléphone : 02.98.46.26.57  
Télécopieur : 02.98.46.06.82  
e-mail : contact@actiajuris.fr  
www.actiajuris.fr

\_ bancaires :  
IBAN : FR76 1558 9297 1801  
2627 9384 440  
BIC : CMBRFR2BARK  
Paiement par carte bancaire  
(Possible par téléphone)

## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Coût	
Nature	Montant
Art-R.444-8	127.68
SCT-Art A.444-48	7.67
DEP-Art A.444-15	268.13
Total H.T.	403.46
T.V.A à 20 %	80.69
Lettre	1.90
Total TTC	486.05

Les articles se réfèrent au Code de Commerce  
Tarif calculé sur la somme de 175729.57 €  
SCT : Frais de Déplacement  
DEP : Droit d'Engagement des Poursuites  
Acte non soumis à la taxe



## MODALITE DE REMISE DE L'ACTE SIGNIFICATION A PERSONNE EN DATE DU MARDI VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE VINGT ET UN

A la demande de La CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BREST KERINOU - UNIVERSITE, Société Coopérative, à capital variable, Immatriculée au RCS de BREST sous le N° 309 409 399, dont le siège social est 156/158 RUE ROBESPIERRE 29200 BREST, agissant poursuites et diligences de ses représentant légaux domiciliés es qualité audit siège, l'expédition de l'acte joint (COMMANDEMENT VALANT SAISIE IMMOBILIERE)

**Destinée à :**

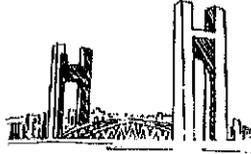
**Mme CREN Laurie-Anne**  
4 Rue Albert Yvinec  
29200 BREST  
FRANCE

a été, le MARDI VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE VINGT ET UN, remise par l'Huissier de Justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites, en parlant à sa personne ainsi déclarée, rencontrée à son domicile

Le présent a été établi en treize feuillets dont le coût est détaillé ci-contre



D. LE GALL - C. GUEGANTON - H. DEUFF - M. RIQU



## Avocats du Ponant

Successeur de Maître CORNEN et de Maître LAURET

### SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE BREST 1<sup>ER</sup> BUREAU

Commandement valant saisie immobilière délivré le 24 août 2021 par la SELARL ACTIAJURIS, Huissiers de Justice à BREST (29200) – 5 rue Colbert, à la requête de la Caisse de CRÉDIT MUTUEL DE BREST KERINOUE-UNIVERSITE à :

- 1) **Monsieur David Didier Stéphane KERHORNOU**  
né le 29 juillet 1978 à BREST (29200)  
de nationalité française, célibataire, non soumis à un pacte de solidarité civile  
demeurant 4, rue Albert Yvinec 29200 BREST
  
- 2) **Madame Laurie-Anne CREN**  
née le 5 avril 1977 à BREST (29200)  
de nationalité française, célibataire, non soumis à un pacte de solidarité civile,  
demeurant 4, rue Albert Yvinec 29200 BREST

La soussignée, SCP AVOCATS DU PONANT, représentée par Maître Julie FAGE, certifie que l'identité complète des parties lui a été justifiée et que les deux exemplaires des présentes sont conformes entre eux.

*A Brest, le 11 octobre 2021*

AVOCATS DU PONANT

Maître Julie FAGE

AVOCATS DU PONANT  
SOCIETE D'AVOCATS  
9 rue Alain Fournier – 29200 BREST  
Tél. 02 98 44 33 53 – Fax 02 98 44 50 27  
contact@avocatsduponant.fr